

Vastned Belgium publie l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 24 avril 2024

Vastned Belgium publie aujourd’hui la convocation et l’ordre du jour de l’assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra le **mercredi 24 avril 2024 à 14h30** au siège social de la société, Generaal Lemanstraat 74, 2600 Berchem – Anvers.

L’ordre du jour de l’assemblée générale ordinaire comprend à l’ordre du jour :

- l’approbation des comptes annuels de l’exercice comptable clôturé le 31 décembre 2023, ainsi que l’affectation du résultat (dividende brute de € 2,30 à payer).
- La décharge au conseil d’administration et au commissaire pour les activités réalisées au cours de l’exercice 2023.

L’ordre du jour complet et tous les documents y afférents (y compris la procuration) pour l’assemblée générale sont disponibles sur www.vastned.be, sous ‘Investor Relations – Assemblées générales’. Le rapport annuel 2023 est également disponible sur la page d’accueil du site web www.vastned.be et sous ‘Investor Relations – Publications – Rapports annuels’.



Wilrijk • Carpetland – Coolblue – Sleepworld – A.S. Adventure

Calendrier financier 2024



À propos de Vastned Belgium. Vastned Belgium est une société immobilière réglementée publique (SIR) dont les actions sont cotées sur Euronext Brussels (VASTB). Vastned Belgium investit dans l'immobilier commercial belge, plus particulièrement dans des immeubles commerciaux multifonctionnels situés dans les villes commerçantes populaires d'Anvers, de Bruxelles, Gand et Bruges. Pour le reste, le portefeuille immobilier se compose de parcs de vente au détail et de magasins de périphérie de haute qualité. Une plus petite partie du portefeuille est investie dans des unités HoReCa et unités résidentielles.

Pour plus d'informations, veuillez contacter : Vastned Belgium sa, société immobilière réglementée publique de droit belge, Sven Bosman - Directeur général opérationnel tél. +32 3 361 05 90 // www.vastned.be